



STAGE

Lycée Bouchardon à Chaumont

Vendredi 3 mai 2019

9h00-17h

RECONQUERIR DES DROITS et de la DIGNITE

- Préparation de la rentrée avec dans l'immédiat suppression d'une division, puis à terme, suppression de poste : que faire ?
- Pilotage de l'EPL, le chef d'établissement décide de tout : comment se faire entendre au CA ?
- Un collègue est convoqué auprès du chef d'établissement, il risque d'être en difficulté : comment l'accompagner et le défendre ?
- Je ne supporte plus d'être un mouton et nous sommes « caporalisés »/ « infantilisés » et je veux agir : comment reconstruire les solidarités professionnelles ?
- Nous avons des délégués du personnel : qui sont-ils, à quoi servent-ils, comment faire avec eux ?
- Et toute question que vous souhaiteriez aborder

Intervenant :

Laurent Bertrand, secrétaire académique et départemental du SNES-FSU

Obligations :

1°) Prise en charge des frais de déplacement, mais recommandation de privilégier le covoiturage.

Prenez contact éventuellement avec Laurent BERTRAND, le mercredi qui précède.(03.25.87.10.35)

2°) Déposer avant le 3 avril une demande d'autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement, en s'inspirant du modèle donné en P.J. ou à demander à

laurent.bertrand@reims.snes.edu

3°) Réserver le repas de midi au plus tard une semaine avant la date du stage, en renvoyant le coupon ci dessous , à M. BERTRAND Laurent, SNES-FSU 52, 3 rue de Bourbonne, 52400

ARNONCOURT-sur-APANCE. (Le prix du repas sera pris à hauteur de 6 euros pour chacun des

stagiaires) ou en l'adressant à : laurent.bertrand@reims.snes.edu

Coupon à renvoyer par la poste sauf si vous vous inscrivez en ligne
STAGE (intitulé) du (date)

NOM / Prénom :

Établissement :

Adresse personnelle :

Tél : Mél :

Prendra le repas de midi : oui non

Remarque :



Modèle de lettre à déposer à votre
chef d'établissement.

Nom Prénom
Fonction
Etablissement,

à Madame la Rectrice,
s/c de M. le Principal (Proviseur),

Objet : Stage départemental de formation syndicale du 3 mai 2019.

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le vendredi 3 mai 2019 pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES sous l'égide de l'IHRSES. Ce stage aura lieu à Chaumont.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Lieu, date.

[signature]

Lieu : Local syndical (salle A12), juste à côté de la salle des profs , Lycée BOUCHARDON, 14, rue Youri GAGARINE, 52000 CHAUMONT. Parking gratuit en face de l'entrée.

Date : Vendredi 3 mai 2019 de 9h00 à 17h00.

Conditions : Prise en charge des frais de déplacement pour les adhérents SNES-FSU, mais recommandation de privilégier le covoiturage. Prenez contact éventuellement avec Laurent BERTRAND, le mercredi qui précède.